

ENQUETE PUBLIQUE

DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Concerne la demande de Permis Intégré introduite par la **sprl MATERIAUX DU PAVILLON** représentée par M. MARTIN Philippe dont le siège social est établi Rue du Lavoir, 19 à 6464 BOURLERS.

Le projet consiste à **démolir un hangar, construire un show-room de matériaux de construction et un hangar de stockage sur le bien sis Chaussée de Namur 123** cadastré Ramillies 6^{ème} Division, Grand-Rosière, Section A, nos 234/D, 234/E, 237/G, 237/F et 238/C.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 16/08/2019.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
05/08/2019	16/08/2019	Administration communale Le 30/08/2019 à 10h00	Administration communale de Ramillies Avenue des Déportés, 48 1367 Ramillies

En vertu de l'article D.29-13, §2 du livre 1^{er} du code de l'environnement, les délais d'enquête sont suspendus entre le 16 juillet et le 15 août inclus.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée, en vertu de l'article 83 § 2, alinéa 1 du décret du 5 février 2015, relatif aux implantations commerciales. Cette enquête est organisée conformément aux articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à partir du **16/08/2019** jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- les lundis et vendredis de 8h à 12h, sans rendez-vous ;
- le samedi 24/08/2019 de 10h à 12h ;
- sur rendez-vous pris 24h avant, en téléphonant au 081/43.23.45 – Mme HERREMAN Line.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du Collège communal ou de l'agent communal Tél. 081/43.23.44 – urbanisme@commune-ramillies.be;
- du Fonctionnaire des Implantations Commerciales Tél: 081/33.46.10

Références du dossier : DIC/RAS122/PI/2019-0072

- du Fonctionnaire technique du SPW - Département des permis et autorisations - M. SCHIEFER, Agent traitant au 071/65.47.68 - Références du dossier : D3400/25122/RGPED/2019/2/XS/jd-PE.

- du Fonctionnaire délégué du SPW – DGO4 – Mme MASSON Sabrina, Agent traitant - Références du dossier : F0610/25122/RGPED/PIC/SM/ps.

- du demandeur M. MARTIN Philippe – 060/21.13.58.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente sont le Fonctionnaire des Implantations Commerciales, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué.

A Ramillies, le 05/08/2019

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,